

Régime de pensions du Canada (n° 2)

L'inflation rapide que l'on observe en Amérique du Nord est un mal mondial et contagieux dont l'origine réside dans le déséquilibre entre la demande et la capacité de production.

L'inflation actuelle est une accélération d'un mouvement qui a commencé vers 1940, et qui se traduit maintenant par une augmentation générale des prix de huit à quinze pour cent par année aux États-Unis, en Europe et au Japon, le prix des aliments s'accroissent davantage encore.

L'inflation est plus forte au XX^e siècle qu'elle ne l'a jamais été dans aucun siècle précédent. Les prix ont presque triplé depuis 1900!

Voilà qui prouve que l'inflation n'est pas l'apanage du Canada. Il s'agit d'un problème mondial, comme le fait ressortir l'article précité.

De plus, lors du débat sur l'inflation qui avait été provoqué par les députés du parti conservateur progressiste, le lundi 10 septembre 1973, l'honorable ministre des Finances (M. Turner) prononçait un discours sur les problèmes de l'inflation, du chômage et de l'économie en général, citant certaines statistiques concernant le niveau de l'inflation dans les différents pays. Et je tiens à citer un extrait de ce discours. Voici:

Malgré ces pressions inflationnistes menaçantes, l'évolution des prix au Canada se compare avantageusement, à la fois à court et long terme, à celle des autres nations. Au cours des années soixante, le Canada et l'Allemagne ont connu la hausse des prix à la consommation la plus faible de tous les pays industrialisés de l'Ouest. De 1970 au milieu de l'année en cours, l'augmentation du coût de la vie au Canada a été, à une exception près, la moins élevée des huit principales nations industrielles, soit le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Hollande.

Pour la période de 12 mois se terminant en juin, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada se situe au 6^{ième} rang parmi ces huit pays.

● (2050)

A mon avis, monsieur l'Orateur, il était important de porter ces faits à la connaissance de la Chambre, parce qu'en plus de discuter du bill sur le Régime de pensions du Canada, on a plusieurs fois soulevé le problème de l'inflation qui est évidemment connexe au bill à l'étude puisque celui-ci constitue une autre mesure visant à contrer les effets souvent néfastes de l'inflation.

Un autre député, cet après-midi, a pris la parole sur ce sujet, soit l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^{me} MacInnis), qui a fait un éloquent plaidoyer sur la discrimination qui semble exister à l'heure actuelle contre les femmes. Ce plaidoyer était excellent comme le sont d'ailleurs tous ceux qu'elle présente à la Chambre. Cependant, je la référerai au communiqué de presse des 11 et 12 octobre de la Conférence des ministres du Bien-être, où l'on peut lire ce qui suit, et je cite:

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont noté au cours de cette Conférence qu'il restait encore d'autres questions au sujet des RPC et des RRQ qui commanderont leur attention notamment: celle qui a trait à l'égalité des sexes, en ce qui concerne les cotisations à verser et les prestations à l'intention des conjoints qui ne sont pas cotisants.

Et l'on continue évidemment à énumérer d'autres problèmes actuels qui seront corrigés grâce à la présentation éventuelle d'un bill, comme le ministre l'a lui-même annoncé.

Le bill C-224, selon moi, a pris naissance le 4 janvier 1973, alors que, dans le discours du trône, on lisait ce paragraphe très explicite et qui est à la base même de ce bill:

Sous réserve d'une entente avec les provinces à ce sujet, on présentera, pour l'améliorer, des changements au Régime des pensions du Canada, dans le dessein d'augmenter les pensions des veuves, des veuves ayant des enfants à charge, ainsi que les

[M. Leblanc (Laurier).]

pensions des invalides. On procédera à d'autres amendements nécessaires.

Pour intensifier davantage cet objectif, énoncé dans le discours du trône le 4 septembre 1973, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) prononçait à la Chambre des communes un discours sur le problème des produits alimentaires, du coût de la vie et de l'inflation. Voici:

Deuxièmement, une mesure sera présentée en vue de supprimer le plafond de 2 pour cent fixé pour l'augmentation annuelle des pensions payées en vertu du Régime de pensions du Canada. On demandera aux provinces d'appuyer ces changements tel que le demande la loi. Parallèlement à ce changement au Régime de pensions du Canada, une mesure a été présentée aujourd'hui en vue de supprimer le plafond de 2 pour cent sur l'augmentation destinée à compenser la hausse du coût de la vie pour les pensions versées aux fonctionnaires du gouvernement fédéral qui ont pris leur retraite.

Nous le savons tous, cette dernière mesure a déjà été adoptée par le Parlement. Maintenant, nous en sommes à la première mesure annoncée par le premier ministre dans le discours du trône et dans celui qu'il prononçait lui-même le 4 septembre. Il ne faudrait sûrement pas que certains députés de l'opposition s'attribuent le mérite de ce bill, comme deux députés l'ont fait lorsque nous avons discuté du bill sur les allocations familiales. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et celui de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) s'attribuaient le mérite du changement en ce qui a trait aux sommes à verser en allocations familiales à l'égard des enfants du pays. A mon avis, il serait pas mal difficile à ce moment-ci d'essayer de s'attribuer le mérite du bill sur le Régime de pensions du Canada présenté par le ministre.

Selon moi, il est également important de noter le travail immense accompli par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) depuis le 4 janvier. En effet, je siége à la Chambre des communes depuis dix ans, et je n'avais pas encore vu un ministre, dans l'espace de dix mois, présenter six bills d'affilée, les défendre lui-même, et toujours être présent à la Chambre. Cela signifie non seulement que le ministre a pris le temps de défendre les bills qu'il présentait, mais aussi de veiller à leur préparation. Il a dû lui aussi, comme nous tous d'ailleurs, s'occuper de sa circonscription.

Depuis le 4 janvier on a présenté le bill C-147, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse le bill C-190, loi modifiant le Régime de pensions du Canada, le bill C-211, loi prévoyant le versement des allocations familiales, le bill C-219, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, le bill C-223, loi modifiant la loi sur les allocations familiales et les allocations aux jeunes.

Et aujourd'hui, on étudie le bill C-224, et le ministre nous assure qu'un autre bill est en voie de préparation.

● (2100)

Encore une fois, je crois que même les députés de l'opposition devraient en ce moment applaudir le ministre pour le travail immense qu'il a accompli.

Si l'on constate que le budget du ministre représenté plus d'un quart du budget total du gouvernement fédéral, et qu'à cause de l'adoption de nombreuses mesures, les prévisions du budget supplémentaire en seront augmentées, il faut également considérer que le budget du ministre est plus considérable que celui de n'importe quelle province du pays. Au fait, si on le comparait à celui du Québec, on constaterait que le ministre à lui seul accomplit le travail des 110 députés de l'Assemblée nationale du Québec, puisqu'à lui seul il administre un budget dépassant 6 milliards de dollars.